

AGROALIMENTAIRE PRODUISONS L'AVENIR

LE CONTRAT DE FILIÈRE



Contrat national de la filière alimentaire

Signé le 19 juin 2013, sous la présidence des Ministres MM. Montebourg, Le Foll et Garot

5 axes forts :

- L'emploi
- Le financement et l'innovation
- Le défi vert
- L'export et la promotion du modèle alimentaire français
- Améliorer les relations au sein de la filière et créer de la valeur ajoutée



☐ L'emploi

5 engagements

- Formation et recrutement de 150 000 jeunes en alternance entre 2014 et 2017
- Formation de 5 000 salariés supplémentaires aux savoirs fondamentaux à l'horizon 2017
- Signature d'un accord interbranche sur les contrats de génération
- Des travaux sur la qualité de vie au travail
- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences en direction des PME/TPE

Résultats

- Signature d'un accord sur les contrats de génération le 22 octobre 2013
- Lancement du portail Alimétiers



❑ Le financement et l'innovation

- Mise en place d'une plateforme de coordination unique sur l'innovation dans le secteur alimentaire sur la base de FoodforLife France
- Mobilisation des fédérations et des entreprises sur la modernisation de l'outil productif et de l'innovation.
- Partenariat signé le 17 juillet 2013 avec le conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, concrétisé par la publication d'un guide des dispositifs adaptés aux entreprises alimentaires.



❑ Le défi vert

3 engagements

- Les critères d'amélioration quantifiables de l'efficacité de l'utilisation des ressources
- L'orientation des investissements avec une logique de performance économique et écologique et l'accompagnement des entreprises aux démarches de RSE
- La poursuite des travaux sur l'affichage environnemental en veillant à l'harmonisation des travaux en cours à l'échelle européenne



☐ L'export et la promotion du modèle alimentaire

Des engagements majeurs de la filière

- Augmenter de deux milliards d'euros les exportation de la filière alimentaire vers l'Asie du Nord
- Augmenter de 40% du nombre de VIE dans les entreprises à l'horizon 2017
- La diffusion d'une charte antifraudes
- La participation au pavillon France de l'exposition de Milan 2015
- La promotion du dispositif des « Entreprises du Patrimoine Vivant »



- ❑ Améliorer les relations au sein de la filière et créer de la valeur ajoutée

Deux engagements majeurs de la filière

- Mutualiser les connaissances des attentes du marché, des outils de veille économique et des études prospectives sur les comportements des consommateurs
- Promouvoir les outils de la Médiation inter-entreprises
 - Déclinaison à la filière alimentaire du label Relations Fournisseurs Responsables

